



ACCORD DE COOPERATION

LE DEVELOPPEMENT DU PROJET

"THE BRIGHT CENTER FOR ARTIFICIAL INTELLIGENCE SYSTEM"

Entre

LA SOCIÉTÉ SARL ERICSSON ALGÉRIE

Et

L'UNIVERSITÉ ORAN 1 AHMED BEN BELLA

2021

Accord de coopération

L'Université Oran1 Ahmed Ben Bella- SARL ERICSSON Algérie
The Bright Center for Artificial Intelligence Systems

Parties à l'Accord :

Il s'agit d'un accord de coopération ci-après l'« Accord » :

Ci-après dénommé « Université », **l'Université Oran1 Ahmed Ben Bella** B.P 1524, El M'Naouer -31000 Oran, Algérie, représentée par Professeur Ahmed HAMOU, Recteur de l'Université, d'une part

Et

La Société **SARL ERICSSON Algérie**, dont le siège est situé au Quartier des Affaires (Immeuble CMA-CGM), Zone des activités, Lot 2 N°15 et 16, Bab Ezzouar, Alger, Algérie, inscrite au registre de commerce sous le numéro 16/00-0966181B04 en date du 03/11/2004, représentée par M. Yassine ZERROUKI, Gérant.

Ci-après dénommé « Ericsson », d'autre part

Ci-après, dénommées conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Accord.

Article premier : Objet de l'Accord.

Cet accord de coopération (ci-après, l'« Accord ») a pour objectif la diffusion, la mise en œuvre et le développement du projet "**The Bright Center for Artificial Intelligence System**"

(ci-après, le « Projet »), dont la mission, la vision et les objectifs comme centre de recherche sur l'Intelligence Artificielle (ci-après, le « Centre »), sont décrits en « Annexe 2 » et qui est constitué de Ericsson, Universités, Instituts, Ecoles, etc. (ci-après, les « Partenaires ») intéressés par les avancées scientifiques dans ce domaine. Les Parties uniront leurs efforts pour mettre en œuvre, diffuser et développer le Projet pour la mise en place d'activités de recherche en Intelligence Artificielle ainsi que la formation de spécialistes hautement qualifiés.

Chaque Partie est censée participer au réseau éducatif/scientifique commun. Pour ce faire, les Parties peuvent rédiger les documents et les contrats bilatéraux nécessaires à l'exécution de l'Accord.

Les Parties confirment qu'elles sont prêtes à coopérer en participant conjointement aux différents projets et programmes nationaux la recherche, l'application et la formation en intelligence artificielle.

Article 2 : Comité.

Les Parties intégreront le comité de coordination, ci-après dénommé « Comité », dans lequel chaque Partenaire aura des représentants désignés.

Le comité regroupe les Parties ainsi que l'ensemble des Partenaires qui rejoindront le Projet. Les modalités de fonctionnement et missions du Comité seront convenues dans un document séparé signé par les Partenaires.

Les représentants de chacune des Parties au sein du Comité figurent en « Annexe 1 ». En cas de changement de l'un des représentants, la Partie souhaitant procéder au changement devra formuler une requête auprès de l'autre Partie en envoyant le profil de la personne sélectionnée. En cas d'accord des Parties, un avenant sera signé afin d'introduire le nouveau représentant.

Ces représentants seront conjointement ou individuellement habilités à signer le PV de création ainsi que tous les PV de réunions du Comité. Les fonctions et responsabilités du Comité seront établies dans un document signé par les Parties ainsi que le reste des partenaires participant au Projet.

Dans la mesure où le comité concerne l'ensemble des Partenaires, son mode de fonctionnement et missions devra faire l'objet d'un accord entre l'ensemble des Partenaires (modalités à convenir au niveau du PV de création du comité ou dans un document séparé).

Article 3 : Obligations.

Chaque Partenaire conserve le droit individuel de maintenir ou de retirer son soutien au Projet et la décision finale sur ce que peuvent ou non être ses contributions et dans quel délai et sous quelle forme il peut les engager. Cependant, une fois engagé, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour se conformer, comme discuté et approuvé lors des sessions du Comité.

Chacune des Parties devra :

- 3.1. Désigner un représentant administratif chargé d'exécuter les obligations du présent Accord, ce représentant figure en « Annexe 1 ».
- 3.2. Remplacer immédiatement son représentant en cas d'absence temporaire ou permanente.
- 3.3. Le représentant administratif est chargé d'obtenir toutes les autorisations internes nécessaires pour se conformer à ce qui a été convenu lors des sessions du Comité.
- 3.4. Donner un préavis écrit d'au moins 30 jours calendaires en cas de retrait de l'Accord.

Article 4 : Obligations de l'Université.

- 4.1. Echanger avec les Partenaires des informations sur le Projet ci-dessus, comme le calendrier actualisé des activités du Projet et les aides à l'enseignement et à la formation développées au cours du Projet.
- 4.2. Ajouter des informations sur les activités mises en œuvre dans le cadre de cet Accord sur le portail web de l'Université et le portail web du Projet <https://www.bright-center.org>
- 4.3. Inviter les spécialistes de l'Université à participer à l'évaluation de la qualité des programmes mis en place entre les Parties, qui sont mis en œuvre à l'Université selon le plan du projet de formation figurant en « Annexe 3 ». Le calendrier d'évaluation doit être coordonné entre l'Université et Ericsson.
- 4.4. Dédier un espace consacré à abriter le Centre de recherche ou s'effectueront les travaux dans le cadre de Projet.

Article 05 : Obligations d'Ericsson.

- 5.1. Elaborer en partenariat avec l'Université un plan à mettre en œuvre pour améliorer la recherche scientifique en Intelligence Artificielle.
- 5.2. Participer aux activités de formation, aux actions de mise en œuvre et de diffusion des résultats du Projet (actions autonomes, si possible actions conjointes avec l'Université). Ericsson pourra participer aux master classes/conférences de la formation dans le cadre du Projet.
- 5.3. Informer l'Université, selon le plan convenu, de ses besoins en matière de nouveaux employés/spécialistes, des possibilités de stages pour les chercheurs, des sujets de master/doctorat disponibles.
- 5.4. Proposer des stages aux étudiants, de master et de doctorat de l'Université. Au cours de ces stages, les étudiants auront la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle, d'améliorer leurs compétences et de s'orienter en fonction des exigences et des besoins du marché du travail, de rédiger un mémoire et une thèse de fin d'études sur la base d'un sujet de recherche formulé avec l'aide de Ericsson.
- 5.5. Equiper le Centre avec le matériel spécialisé en intelligence artificielle. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que ledit matériel demeure la propriété de Ericsson.

Article 6 : Conditions générales

6.1. Durée de l'Accord.

Le présent Accord entre en vigueur à sa signature par le dernier signataire et est valable pour une période de **quatre (04) ans**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties conformément à l'article 6.3 « Résiliation ».

6.2. Modifications.

Toutes modifications y compris l'addition et la suppression devant intervenir lors de l'exécution du présent Accord, devront faire obligatoirement l'objet de concertation entre les Parties. Toute modification acceptée par les deux Parties fera l'objet d'un avenant dûment signé par les deux Parties.

6.3. Résiliation.

Chaque Partie se réserve le droit de résilier le présent Accord, après un préavis de trente (30) jours. Une note d'information sera alors transmise à l'ensemble des autres Partenaires du Projet.

En cas de résiliation, les actions de coopération en cours d'exécution demeurent régies par leurs contrats respectifs, sauf si les Parties conviennent autrement.

En cas de résiliation, les deux parties feront en sorte et en commun accord de ne pas porter préjudice au programme de formation des étudiants de l'Université « Annexe 3 ».

6.4. Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Accord est régi, dans toutes ses dispositions, par le droit algérien. Tout litige ou différend de toute nature pouvant survenir entre les Parties au sujet de l'interprétation, de la validité et/ou de l'exécution du présent Accord sera réglé à l'amiable entre les Parties.

6.5. Contributions/Coopération

Les Parties déclarent expressément, qu'aucune des deux n'effectuera de contributions financières au bénéfice de l'autre Partie ou au Projet. Les apports de chaque Partie se feront sous la forme de ressources matérielles, humaines et de savoir-faire dans la mesure où chacun pourra partager ce type d'informations et de ressources avec des tiers dans le respect du présent accord et de la réglementation algérienne en vigueur.

La relation établie entre les Parties est celle de parties indépendantes et autonomes. L'accord vise exclusivement l'objet défini à l'article 1, et ne contient aucune forme ni intention de constituer une société de droit ou de fait, les Parties étant dépourvues d'affectio societatis. Aucune clause de l'Accord ne pourra être interprétée comme donnant à l'une des Parties le pouvoir de diriger les activités ou le personnel de l'autre Partie ou créer un lien hiérarchique quelconque à

l'exception de celui existant avec ses propres employés. Dans le même esprit, l'Accord ne saurait conférer à une Partie la qualité de représentant ou d'agent commercial de l'autre, aucune des Parties ne recevant en effet le pouvoir d'engager l'autre vis-à-vis des tiers sous une forme autre que celle strictement définie aux présentes.

6.6. **Notifications/Communications**

Toutes les communications entre les deux Parties devront être effectuées par email ou par courrier simple remis en mains propres à l'autre Partie contre décharge dûment datée et signée.

Cependant, la notification de résiliation figurant à l'article 6.3 devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception.

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile comme suit :

Pour Ericsson :

Ericsson Algérie SARL

A l'attention de : Monsieur le Gérant

Adresse : Ericsson Algérie SARL, Quartier des Affaires, Immeuble CMA CGM, Lot 02 n°15 et 16, Bab Ezzouar, Alger.

Pour l'Université :

L'Université Oran1 Ahmed Ben Bella

A l'attention de Monsieur le Recteur

Adresse : l'Université Oran1 Ahmed Ben Bella B.P 1524, El M'Naouer 31000 Oran.

6.7. **Propriété intellectuelle.**

6.6.1. **Éléments mis à disposition par Ericsson.**

Les éléments mis à disposition dans le cadre du présent Projet par Ericsson (environnement, documents, matériels, logiciels, renseignements techniques, données, etc.) restent la propriété exclusive d'Ericsson, l'Université ne les utilise que pour la stricte exécution de l'Accord.

6.6.2. **Livrables réalisés par Ericsson.**

Ericsson concède à l'Université un droit d'usage sur les Livrables d'Ericsson dans le cadre du Projet au fur et à mesure de leur réalisation. Cette License permet à l'Université de reproduire les Livrables, en tout ou en partie, et ce, sur tout type de supports (papier, mécanique, optique, magnétique, électronique, etc.) connus à ce jour, par tous procédés (analogiques, numériques, etc.) connus à ce jour ; pour une exploitation strictement

interne et dans le strict cadre du Projet.

Au terme de l'Accord, l'Université n'est autorisée à utiliser ou à exploiter, tout ou partie des Livrables que dans le respect de la présente clause et dans le respect de la clause de confidentialité.

Les Parties conviennent que les Livrables n'incluent pas les apports de méthodologie et outils standards acquis ou développés par Ericsson préalablement à l'entrée en vigueur de l'Accord, qui constituent le savoir-faire d'Ericsson et sur lesquels Ericsson conservera la titularité des droits d'auteur.

6.8. **Diffusion.**

Aucune des PARTIES ne doit annoncer ou publier des informations relatives au présent Accord sans le consentement écrit préalable de l'autre Partenaire. L'utilisation de marques, logos ou toute autre forme d'identification distinctive de chaque Partenaire doit être approuvée au préalable et par écrit par son propriétaire.

6.9. **Confidentialité.**

Les Parties garantissent la confidentialité de l'Accord et notamment des données auxquelles elles accéderaient ou qu'elles pourraient être amenées à traiter dans le cadre de l'Accord ainsi que des documents et informations de quelque nature que ce soit, dont elles ont connaissance dans le cadre de l'Accord, qu'elles soient ou non identifiées comme étant "confidentielles" par une Partie au moyen d'une mention spécifique ou bien des documents ou informations dont la divulgation entraînerait un préjudice notamment financier, stratégique ou médiatique pour la Partie dont l'Information aurait été divulguée. A ce titre, les Parties n'utilisent les informations confidentielles qu'afin d'exécuter l'Accord et sauf Accord exprès contraire de l'autre Partie, ne les communique qu'aux seuls membres de son personnel ou éventuels sous-traitants tenus par des engagements écrits de confidentialité et ayant besoin de les connaître à l'effet d'exécuter l'Accord.

Cet engagement de confidentialité reste valable pendant une durée de **quatre (04) ans** après la cessation de l'Accord pour quelque raison que ce soit.

L'Université s'interdit d'utiliser le nom et la marque Ericsson, y compris à titre de citation comme référence commerciale, sans l'autorisation exprès et préalable d'Ericsson délivrée sur présentation par l'Université du support et du contenu du projet d'utilisation.

Les Parties garantissent le respect de cet engagement de confidentialité par leurs salariés et étudiants, professeurs.

Le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations : (i) qui sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication, sans qu'il y ait eu violation du Contrat ; (ii) que la législation en vigueur, la réglementation applicable ou une décision de justice exécutoire obligerait à divulguer ; (iii) communiquées à des fins légitimes à des personnes tenues au secret professionnel tels que auxiliaires de justice, experts comptables ou commissaires aux comptes.

Oran, le 07/04/2021

L'Université Oran 1 Ahmed Ben Bella
Le Recteur



مدير جامعة وهران 1
أحمد بن بلة
أ. أحمد حمو

Pr. HAMOU Ahmed

Alger, le/...../2021

SARL Ericsson Algérie
Le Directeur Général



Yassine ZERROUKI
Directeur Général

ERICSSON
Capital Social:
30.000.000 DA
Quartier des affaires,
Tour CMA CGM, Lot 2 N°15
et 16, Bab Ezzouar,
Alger
RC: 16/00-0966181/B/04
Tel: +21323924401 - Fax: +21323924395

Mr. Yassine ZERROUKI

Annexes

Annexe 1 : Représentants des Parties

Représentant administratif de l'Université :

Nom : Nadia Iles
Fonction : Vice-recteur de l'Université
Email : n_ilesdz@yahoo.fr

Représentant administratif de Ericsson :

Nom : Yassine Zerrouki
Fonction : Directeur Général
Email : yacine.zerrouki@ericsson.com

Représentants de l'Université au niveau du Comité :

- Coordinateur principal :

Nom : Mohamed Sayah
Fonction : Enseignant chercheur
Email : sayahmh@gmail.com

- Vice-coordonateur :

Nom : Hafid HAFFAF
Fonction : Enseignant chercheur
Email : haffaf_hafid@yahoo.fr

Représentants de Ericsson au niveau du Comité :

- Coordinateur principal :

Nom : Ahmed Reda BERRAH
Fonction : Solution Architect
Email : ahmed.reda.berrah@ericsson.com

- Vice-coordonateur :

Nom : Wladimiro STORTI
Fonction : Technical & Solution Sales Support
Email : wladimiro.storti@ericsson.com

Annexe 2 : Descriptif du Centre

Elément essentiel à la révolution industrielle actuelle, le monde technologique considère que l'intelligence artificielle (ci-après, « IA ») sera au centre de l'activité professionnelle de demain.

Par sa vocation de pôle de recherche orienté vers les projets Industriels, le Centre se veut être une passerelle entre le monde universitaire et celui de l'entrepreneuriat.

Son but étant d'accompagner les efforts collaboratifs des Universités et instituts avec le support d'Ericsson et de proposer les solutions R&D aux problématiques des industries et secteurs clés de l'économie.

Le Projet crée le parfait microcosme aux universités génératrices de solutions en IA, celles qui matérialiseront dès demain les opportunités offertes par ce domaine.

Au sein du Projet et également sous la supervision de chercheurs algériens de renommée internationale, seront conduites des recherches à fort impact dans des domaines de l'IA dont les avantages sont significatifs pour les individus, l'industrie et la société.



1- Objectifs du Projet :

Les programmes du Centre formeront des diplômés hautement qualifiés et prêts pour l'industrie dans des cohortes étroitement connectées.

Le Projet favorise la création de startups en IA, qui développeront le portefeuille technologique algérien. L'industrie de l'IA pourrait être un moteur puissant de croissance économique.

2- Objectifs stratégiques :

- Poursuivre l'excellence scientifique en IA O Développer les applications IA à fort impact sur l'écosystème.
- Rapprocher les milieux industriel et académique par des solutions IA.
- Avoir un impact bénéfique sur l'économie et la société algérienne.
- Favoriser une nouvelle génération de spécialistes de l'IA en Algérie, formés pour saisir les opportunités en d'IA dans l'industrie et autre.

- Créer et développer des partenariats stratégiques avec d'autres Universités de recherche en Algérie.
- Attirer et retenir les meilleurs chercheurs, en offrant un environnement de soutien, collégial et stimulant qui récompense l'excellence.
- Informer et motiver les étudiants en particulier sur l'IA et sa valeur ajoutée pour la société.
- Poursuivre une recherche d'excellence en tant que centre intégré avec une masse et une échelle critique.
- Faciliter la discussion et la compréhension des différents aspects de l'IA, ses applications et ses limites, ses aspects éthiques et sa valeur sociétale.
- Offrir des opportunités d'emploi aux jeunes talents dans leur domaine de spécialités.

3- Stratégie 2021 - 2025 :

- ✓ Contribuer à l'effort pour faire de l'Algérie un pôle régional pour l'enseignement, la recherche et l'application de l'IA.
- ✓ Former 40 - 50 étudiants par an en IA
- ✓ Réaliser des publications scientifiques en AI
- ✓ Créer un écosystème de recherche collaboratif spécialisé en IA.

4- Collaboration entre 07 universités algériennes (liste ouverte):

- ✓ École nationale supérieure d'informatique (ESI)
- ✓ Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC).
- ✓ Institut National Des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (INTTIC).
- ✓ Université de Tlemcen.
- ✓ Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (USTO).
- ✓ Université Oran 1 Ahmed Ben Bella.
- ✓ Université de Bejaia.

La liste sera amenée à changer. Les Parties conviennent que dans pareil cas, il ne sera pas nécessaire de formaliser ce changement par Avenant au présent Accord.

Le Projet rassemblera plus de 100 chercheurs spécialisés en IA. Les étudiants bénéficieront d'un programme de classe mondiale dans un environnement interdisciplinaire mature qui met l'accent sur la recherche avec un focus sur l'industrie et l'esprit d'entreprise.

Annexe 3 : Plan du projet de formation

Des voitures autonomes aux systèmes de négociation financière automatisés, les applications de l'IA ont des impacts massifs dans plusieurs aspects de nos vies. Le principal moteur de cette croissance a été les technologies d'apprentissage automatique (ML) qui confirment les succès de l'IA. Pour la première fois, la disponibilité de grands datasets et la puissance de calcul nécessaire pour traiter efficacement ces données ont permis de développer des solutions de ML sophistiquées. Le résultat a été l'explosion de la mise en place réussie des applications et des technologies IA pour résoudre des problématiques dans plusieurs industries comme les télécommunications, la publicité, le commerce, l'agriculture mais aussi la santé et le transport.

PHASE 01	PHASE 02	
	Year 1	Year 2
Recruitment Bootcamp	Taught modules	Placement
	Theme progression, monitoring, assessment	

Le programme de formation du Projet est conçu pour répondre à la demande urgente de l'industrie des talents en IA. Le Centre produira des ingénieurs exceptionnels et prêts pour l'industrie dans des cohortes étroitement connectées.

Les activités du Centre aborderont certaines questions de recherche ouvertes autour de : l'apprentissage automatique pour les applications IoT, la 5G, la vision et le traitement du langage naturel.

Programme de formation :

Le Projet propose un programme d'études ambitieux qui permet aux étudiants de développer les compétences nécessaires et l'expertise technique requise pour devenir d'excellents ingénieurs en IA. Ils acquerront également des compétences transférables et l'expérience de l'industrie pour les équiper du savoir-faire essentiel. Le programme s'appuie sur les schémas pédagogiques existants et les complète par travaux adaptés aux objectifs du Centre.

Les éléments clés de la formation sont décrits ci-dessous :

- **Bootcamp :**

Les 04 premières semaines de l'expérience d'un étudiant du Centre seront un programme d'activités obligatoires, basé sur l'idée d'une cohorte venant de différents sites. Celles-ci comprendront des cours de formation ciblés sur l'apprentissage automatique, les méthodes de recherche, l'éthique de l'IA, la protection des données et d'autres sujets essentiels. Un projet animé par une équipe d'étudiants, dans lequel les étudiants créeront une solution d'apprentissage automatique de bout en bout, partage des connaissances mené par les pairs, et des ateliers avec des partenaires industriels sur les applications de l'IA.

- **Modules en ligne :**

Le programme requiert que les étudiants complètent des modules en (mathématiques et inférence statistique, apprentissage en profondeur et programmation des Big-Data) sur la plateforme en ligne, durant les 08 premiers mois du programme.

- **Stage :**

Tous les étudiants du Centre entreprendront un stage en entreprise, un autre établissement non universitaire ou un groupe de recherche national/international. Le stage durera généralement de 3 à 6 mois, bien que d'autres options soient disponibles si nécessaire. A la fin de chaque cohorte, les étudiants acquerront une bonne maîtrise des techniques d'apprentissage automatique, ce qui leur permettra d'être orientés vers un accélérateur de Startup, afin de les accompagner pour innover et produire des solutions d'IA de grande valeur ajoutée pour la société et l'industrie.